



Procès-verbal
Le jeudi 21 novembre 2002 - n° 132

10 heures

Présidente : Mme Louise Harel

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 08.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 20 novembre 2002, sur la motion de Mme Goupil, ministre de la Solidarité sociale, proposant que le principe du projet de loi n° 126, Loi modifiant la Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale et modifiant la Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et instituant la Commission des partenaires du marché du travail, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 126 est adopté.

M. Simard, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 126 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des affaires sociales.

La motion est adoptée.

Adoption du principe

Mme Goupil, ministre de la Solidarité sociale, propose que le principe du projet de loi n° 112, Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Le débat est ajourné au nom de M. Sirros (Laurier-Dorion).

21 novembre 2002

À 12 heures, M. Beaulne, deuxième vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 04.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Déclarations ministérielles

M. Facal, ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique et président du Conseil du trésor, fait une déclaration concernant la *Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise*.

Au cours de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Facal, ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique et président du Conseil du trésor, dépose :

La Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise.
(Dépôt n° 1598-2002121)

M. Kelley (Jacques-Cartier) commente la déclaration au nom de l'opposition officielle.

21 novembre 2002

Présentation de projets de loi

Mme Goupil, ministre de la Solidarité sociale, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 145 Loi sur l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs
cris

La motion est adoptée.

M. Beaulne, deuxième vice-président, communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 221 Loi modifiant le statut de la Société de secours mutuels des
citoyens de Casacalenda

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement des projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 1599-20021121)

M. Bissonnet (Jeanne-Mance) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 221, Loi modifiant le statut de la Société de secours mutuels des citoyens de Casacalenda.

La motion est adoptée.

M. Simard, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 221 soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission des finances publiques et que la ministre déléguée à l'Industrie et au Commerce soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

21 novembre 2002

M. Beaulne, deuxième vice-président, communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 224 Loi concernant la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement des projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 1600-20021121)

M. Beaumier (Champlain) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 224, Loi concernant la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie.

La motion est adoptée.

M. Simard, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 224 soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que le ministre des Affaires municipales et de la Métropole soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Trudel, ministre d'État à la Population, aux Régions et aux Affaires autochtones, dépose :

Le plan d'action Québec-Régions, intitulé *Horizon 2005, Un Québec fort de ses régions* ;

(Dépôt n° 1601-20021121)

Le décret gouvernemental concernant l'approbation et l'entrée en vigueur de la Convention complémentaire n° 14 à la Convention de la Baie James et du Nord québécois, ainsi que la Convention complémentaire n° 14.

(Dépôt n° 1602-20021121)

21 novembre 2002

Mme Goupil, ministre d'État à la Solidarité sociale, à la Famille et à l'Enfance, dépose :

Le rapport annuel de gestion du Conseil du statut de la femme, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2002.

(Dépôt n° 1603-20021121)

M. Simard, leader adjoint du gouvernement, au nom de Mme Lemieux, ministre d'État à la Culture et aux Communications, dépose :

Les annexes 1, 2 et 3 du rapport annuel de la Société de développement des entreprises culturelles, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2002.

(Dépôt n° 1604-20021121)

M. Rochon, ministre d'État aux Ressources humaines et au Travail, dépose :

Le rapport annuel de gestion du ministère du Travail, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2002 ;

(Dépôt n° 1605-20021121)

Le rapport du ministre du Travail sur la mise en œuvre de la *Loi sur l'équité salariale* dans les entreprises de 10 à 49 personnes salariées.

(Dépôt n° 1606-20021121)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 188 du Règlement, M. Simard, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'économie et du travail tienne une consultation générale à l'égard du rapport du ministre du Travail sur la mise en œuvre de la *Loi sur l'équité salariale* dans les entreprises de 10 à 49 personnes salariées intitulé *L'équité salariale, un poids une mesure*, et ce, à compter du 28 janvier 2003 ;

21 novembre 2002

QUE les mémoires soient reçus au Secrétariat des commissions au plus tard le 17 janvier 2003 ;

QUE le ministre d'État aux Ressources humaines et au Travail soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

M. Jutras, ministre de la Justice, dépose :

Le rapport annuel de gestion du Conseil de la justice administrative, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2002.

(Dépôt n° 1607-20021121)

M. Arseneau, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dépose :

Le rapport annuel de gestion du Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2002.

(Dépôt n° 1608-20021121)

Dépôts de rapports de commissions

M. Pinard (Saint-Maurice), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, le 20 novembre 2002, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi :

n° 118 Loi modifiant la Loi interdisant l'affichage publicitaire le long de certaines voies de circulation

Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 1609-20021121)

21 novembre 2002

21 novembre 2002

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. Beaulne, deuxième vice-président, Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys) retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

M. Simard, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'économie et du travail procède à des consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 143, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives, les 3, 4, 5 et 6 décembre 2002 et, à cette fin, qu'elle entende les organismes suivants :

Le mardi 3 décembre 2002

11 h 00 à 11 h 12	Remarques préliminaires du groupe parlementaire formant le gouvernement
11 h 12 à 11 h 24	Remarques préliminaires du groupe parlementaire formant l'opposition
11 h 24 à 11 h 30	Remarques préliminaires du député indépendant
11 h 30 à 12 h 15	Centrale des syndicats du Québec
12 h 15 à 13 h 00	Conseil du patronat du Québec
15 h 00 à 15 h 45	Au bas de l'échelle
15 h 45 à 16 h 30	Conseil du statut de la femme
16 h 30 à 17 h 15	Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
17 h 15 à 18 h 00	LEUCAN
20 h 00 à 20 h 45	Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail
20 h 45 à 21 h 30	Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

21 novembre 2002

21 h 30 à 22 h 15	Fédération des femmes du Québec
22 h 15 à 23 h 00	Institut économique de Montréal
23 h 00 à 23 h 45	Barreau du Québec

Le mercredi 4 décembre 2002

11 h 00 à 11 h 45	Association des aides familiales du Québec
11 h 45 à 12 h 30	Katherine Lippel et Stéphanie Bernstein, UQAM, département Sciences juridiques
15 h 00 à 15 h 45	Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
15 h 45 à 16 h 30	Association des travailleurs et travailleuses de la restauration et de l'hôtellerie du Québec
16 h 30 à 17 h 15	Corporation des propriétaires de bars, brasseries et tavernes du Québec
17 h 15 à 18 h 00	Direction de la santé publique de Montréal
20 h 00 à 20 h 45	Conseil de la famille et de l'enfance
20 h 45 à 21 h 30	Union paysanne
21 h 30 à 22 h 30	Association des économistes québécois et monsieur Pierre Fortin
22 h 30 à 23 h 15	Comité d'action des non-organisés
23 h 15 à 24 h 00	Conseil permanent de la jeunesse

Le jeudi 5 décembre 2002

11 h 00 à 11 h 45	AFÉAS
11 h 45 à 12 h 30	Association des restaurateurs du Québec
15 h 00 à 15 h 45	Monsieur Noël Mallette, UQAM, École des sciences de la gestion, département organisation et ressources humaines
15 h 45 à 16 h 30	Front de défense des non-syndiqués-e-s
16 h 30 à 17 h 15	Fédération étudiante universitaire du Québec
17 h 15 à 18 h 00	Manufacturiers et exportateurs du Québec

21 novembre 2002

20 h 00 à 20 h 45	Centrale des syndicats démocratiques
20 h 45 à 21 h 30	Union des producteurs agricoles
21 h 30 à 22 h 15	Office des personnes handicapées du Québec
22 h 15 à 23 h 00	Conseil des chaînes de restaurants du Québec
23 h 00 à 23 h 45	Force Jeunesse

Le vendredi 6 décembre 2002

11 h 00 à 11 h 45	Chambre de commerce du Québec
11 h 45 à 12 h 30	Confédération des syndicats nationaux
15 h 00 à 15 h 45	Conseil québécois du commerce de détail
15 h 45 à 16 h 30	Centre des travailleuses et travailleurs immigrants
16 h 30 à 17 h 15	Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec
17 h 15 à 17 h 20	Remarques finales du député indépendant
17 h 20 à 17 h 35	Remarques finales du groupe parlementaire formant l'opposition
17 h 35 à 17 h 50	Remarques finales du groupe parlementaire formant le gouvernement

QU'une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires partagée de la façon suivante: 12 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement; 12 minutes pour le groupe parlementaire formant l'opposition officielle; et 6 minutes pour le député indépendant ;

QU'une période de 35 minutes soit prévue pour les remarques finales partagée de la façon suivante: 5 minutes pour le député indépendant; 15 minutes pour le groupe parlementaire formant l'opposition officielle; et 15 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement ;

21 novembre 2002

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 15 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 30 minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition sauf à l'égard de l'Association des économistes québécois et monsieur Pierre Fortin pour lesquels la durée maximale de leur exposé sera de 20 minutes et l'échange avec les membres de la Commission sera d'une durée maximale de 40 minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

QUE le ministre d'État aux Ressources humaines et au Travail soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

M. Roger Bertrand, ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux, à la Protection de la jeunesse et à la Prévention, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée mondiale du diabète qui s'est tenue le 14 novembre dernier.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

21 novembre 2002

M. Trudel, ministre d'État à la Population, aux Régions et aux Affaires autochtones, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la tenue de la première cérémonie nationale de bienvenue aux nouveaux arrivants. Cette cérémonie a eu lieu ce matin, à l'Assemblée nationale, dans le cadre des *Rendez-vous québécois de la citoyenneté*.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Simard, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 96, Loi sur les services préhospitaliers d'urgence et modifiant diverses dispositions législatives.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Brouillet, premier vice-président, informe l'Assemblée que, du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 309 et 312 du Règlement, le débat de fin de séance, qui devait avoir lieu à la fin de la présente séance, entre M. Williams (Nelligan) et Mme Marois, ministre des Finances, de l'Économie et de la Recherche, concernant le plan de Loto-Québec, est reporté à 18 heures, à la séance du mardi 26 novembre 2002.

21 novembre 2002

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de Mme Goupil, ministre de la Solidarité sociale, proposant que le principe du projet de loi n° 112, Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, soit maintenant adopté.

Débats de fin de séance

L'Assemblée tient deux débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par Mme Houda-Pepin (La Pinière) à M. Côté, ministre délégué à l'Habitation, concernant le dossier des maisons lézardées ;
- le deuxième, sur une question adressée par Mme Lamquin-Éthier (Bourassa) à M. Jutras, ministre de la Justice, concernant l'augmentation des tarifs judiciaires.

À 18 h 26, M. Brouillet, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 26 novembre 2002, à 10 heures.

La Présidente

LOUISE HAREL

21 novembre 2002
